



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Fédération suisse du tourisme a décidé d'abroger au 31 mars 2020 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur de *gestionnaire en tourisme de santé et d'activité physique avec diplôme fédéral* du 26 février 2010.

18 février 2020

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation